
Nouvelle qualité urbaine

Plan d'exécution
du Programme national de recherche PNR 65

Berne, 3.7.2009



SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS
ZUR FÖRDERUNG DER WISSENSCHAFTLICHEN FORSCHUNG

Sommaire

1.	Résumé	4
2.	Introduction à la thématique	5
2.1	Urbanité	5
2.2	Réseau des villes suisses	6
2.3	Le défi de la nouvelle qualité urbaine	6
2.4	Le contexte de recherche	7
3.	Objectifs du PNR	9
3.1	Concepts et stratégies pour une nouvelle qualité urbaine	9
3.2	Développement de processus d'apprentissage	10
3.3	Renforcement de la recherche	10
4.	Destinataires des résultats	11
5.	Déroulement du programme et type de projets souhaité	11
6.	Procédure	12
6.1	Principes	12
6.2	Procédure de soumission	13
6.3	Esquisses de projet	13
6.4	Requêtes	14
6.5	Critères d'évaluation	14
6.6	Calendrier et budget	15
7.	Acteurs	16

Qu'est-ce qu'un programme national de recherche (PNR) ?

Les projets de recherche menés dans le cadre d'un PNR doivent apporter une contribution à la résolution de grands problèmes actuels. Sur la base de l'article 6, alinéa 2, de la Loi sur la recherche du 7 octobre 1983 (état au 25 février 2008), le Conseil fédéral définit les problématiques et les priorités qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. L'exécution des programmes relève quant à elle de la responsabilité du Fonds national de la recherche, mandaté pour cela par le Conseil fédéral.

L'instrument des PNR est décrit comme suit à l'article 4 de l'Ordonnance relative à la loi sur la recherche du 10 juin 1985 (état au 1^{er} janvier 2009) :

«¹ Les programmes nationaux de recherche doivent inciter à l'élaboration et à l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun. Ils doivent permettre de créer, si nécessaire, un potentiel de recherche supplémentaire.

² Les problèmes susceptibles de faire l'objet de programmes nationaux de recherche sont en particulier :

- a. Ceux dont l'étude scientifique est importante sur le plan national ;*
- b. Ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière ;*
- c. Ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires ;*
- d. Ceux qui ne ressortissent pas exclusivement à la recherche fondamentale pure, à la recherche de l'administration (recherche du secteur public) ou à la recherche proche de l'industrie ;*
- e. Ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.*

³ Il s'agit aussi de considérer, lors du choix, si les programmes

- a. Peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration ;*
- b. Pourraient être traités dans un projet international présentant en même temps un grand intérêt pour la Suisse. »*

1. Résumé

Le rôle et l'importance des centres urbains de Suisse font régulièrement débat par rapport aux besoins futurs de la société, de l'environnement et de l'économie. Il importe donc de chercher des idées et des stratégies d'aménagement global de l'environnement construit. C'est là qu'intervient le Programme national de recherche « Nouvelle qualité urbaine » (PNR 65).

Il vise à développer des concepts et des stratégies pour une nouvelle qualité urbaine et à examiner l'applicabilité des résultats de recherche. Il espère de la recherche des résultats qui mettent en évidence des méthodes innovantes et réalisables à moyen (2030) et long terme (2050) de développement urbain, de rénovation urbaine et d'urbanisme en Suisse. Son point de départ est la perspective des deux disciplines de l'urbanisme et de l'architecture. Il espère toutefois une coopération intégrative des chercheuses/chercheurs et des expert-e-s de toutes les disciplines pertinentes. Plus les deux disciplines principales s'approcheront (par leurs processus) de leurs interfaces, plus elles amélioreront la qualité des résultats interdisciplinaires, qui devront en fin de compte répondre aux exigences des utilisateurs et des parties prenantes.

Aspects à considérer pour développer les concepts et les stratégies :

- aménagement urbanistico-architectural (entre réurbanisation et fragmentation de la ville) ;
- esthétique et perception des espaces publics (chances d'appropriation) ;
- durabilité écologique et conséquences du changement climatique ;
- cohésion sociale, sécurité, styles de vie et évolution démographique ;
- productivité économique.

Les idées, les stratégies et les concepts résultant de cet examen global ne sont pas liés a priori à une échelle (à développer à grande comme à petite échelle). Ils doivent se fonder sur une conception théorique explicite des corrélations exposées et être vérifiés à l'aide de structures urbaines concrètes liées au paysage. Le PNR 65 prévoit de faire travailler des équipes de recherche interdisciplinaires. Il s'intéresse non seulement aux solutions proposées, mais aussi aux processus d'apprentissage et de collaboration entre les représentants des disciplines impliquées. La combinaison féconde des résultats obtenus doit aboutir à des priorités thématiques et techniques différentes suivant la ville et le quartier. Le PNR 65 a également pour but de renforcer la recherche universitaire en urbanisme et en architecture et de donner des impulsions pour l'organisation d'une recherche et d'une formation fondamentales en Suisse.

Le 28 novembre 2007, le Fonds national suisse a été chargé par le Conseil fédéral d'exécuter le PNR 65. Cinq millions de francs ont été alloués pour l'exécution de ce programme dont la phase de recherche s'étend sur trois ans. Le Conseil de la recherche du FNS a chargé un comité de direction du pilotage stratégique du PNR. Le plan d'exécution a été approuvé le 1 juillet 2009 par le chef du Département fédéral de l'intérieur.

2. Introduction à la thématique

2.1 Urbanité

La notion d'*urbanité* s'utilise différemment du point de vue formel et qualitatif. Souvent on considère déjà la densité élevée des flux de piétons comme critère d'une situation urbaine. Pour pouvoir expliquer une qualité supérieure des développements urbains, il faut examiner de plus près la disparité (diversité) qui a marqué la nature et le développement de la ville européenne au cours des siècles. Il est possible de subdiviser la disparité en trois catégories : non-simultanéité (processus), non-équivalence (économie) et hétérogénéité (type d'utilisation, conception des maisons). Dans une disparité définie de la sorte, on voit des avantages à évaluer le réseau des villes suisses en tenant également compte des principes de la *ville européenne* (cf. à ce sujet la *Charte de Leipzig* des ministres européens de l'urbanisme, du 27 mai 2007). Il est possible de constater le manque de diversité aussi bien dans des zones centrales monostructurées que dans d'innombrables zones urbanisées (construction de logements sociaux) à la périphérie des villes. Les situations urbanistiques de ce genre ont été réalisées en peu de temps, avec un mélange standard d'affectations, avec des caractéristiques d'aménagement guère discernables et sur la base de critères économiques semblables, dont il n'a en général pu résulter aucune qualité urbaine.

Il est également judicieux de chercher une nouvelle qualité urbaine parce que les conditions et les styles de vie d'une grande part des jeunes citadins abandonnent l'idéal suburbain et s'intéressent à l'hétérogénéité et à la densité intra-urbaines. Différentes catégories socioprofessionnelles préfèrent les sites urbains parce qu'il est possible d'y établir un nouvel équilibre entre possibilités d'emploi devenues précaires et formes flexibles de cohabitation sociale. Il faut donc logiquement considérer les problèmes des sites urbains à partir de la conséquence de l'activité professionnelle postfordiste (flexible, à durée déterminée, coopérative au sein de petites unités) et des styles de vie postmodernes (familles recomposées, relations flexibles, lien étroit entre logement et travail). Mais outre ces processus de revitalisation et de réurbanisation, il faut aussi évaluer la fragmentation de la ville. Elle peut mener à des distances sociales croissantes entre les catégories de styles de vie, jusqu'à la stigmatisation et à l'exclusion de quartiers entiers. Sur ce point, le PNR 65 doit mettre l'accent sur la rigueur des processus et sur l'ouverture d'esprit.

Les chances et les possibilités de perception des espaces urbains par les habitants déterminent aussi leur qualité de vie. En mettant l'accent sur la ville et sur le corps urbain, il faut aussi aborder la thématique de l'« entre-deux ». La qualité du mouvement dans l'espace public (dans l'environnement construit) dépend de la qualité de la corporéité de la ville. La définition de l'urbanité indique dans ce cas le sujet de la perception et sa rencontre avec l'une ou l'autre qualité du corps urbain. Les différents styles de vie des personnes constituent en même temps des critères d'une nouvelle qualité de l'urbain aussi importants que les connaissances globales qu'il s'agit de tirer de diverses perspectives perceptives (sensorielles et intellectuelles).

2.2 Réseau des villes suisses

Le réseau des villes suisses se caractérise par une multitude de localités urbaines dotées de centres historiques de qualité (héritage architectural). Mais il est aussi marqué par des ruptures urbanistiques : les zones d'activités, espaces verts, friches et voies de communication sont alignés sans rapport les uns avec les autres. Les configurations de ce genre ont en général été réalisées selon des critères fonctionnels unilatéraux et sans évaluation des effets secondaires possibles et ajoutées aux centres historiques. Les agglomérations nées de la sorte sont le plus souvent des structures amorphes pour lesquelles il faudrait chercher des référentiels, des liens et parfois des systèmes d'organisation nouveaux pour développer des qualités urbaines particulières. La suburbanisation et la périurbanisation en Suisse doivent surtout être évaluées face au changement climatique et à la protection de l'environnement : il faut réorienter les plans d'aménagement vers la densification urbaine. Simultanément se pose la question d'une réflexion critique de la centralité.

Le potentiel de concepts d'avenir ne réside ni dans l'analyse exclusive de structures urbaines amorphes (ville intermédiaire), ni dans une différenciation (trop) poussée des processus d'urbanisation en Suisse qui définisse des *régions métropolitaines* et montre des typologies urbaines subordonnées. Les idées, les stratégies et les concepts doivent en tout cas être évalués dans un contexte compréhensible pour satisfaire à une plausibilité scientifique. Il faut en outre évaluer la diversité du réseau des villes suisses en réfléchissant à la spécificité politique des processus décisionnels communaux.

2.3 Le défi de la nouvelle qualité urbaine

Le PNR 65 se fonde sur l'hypothèse qu'il est impossible de développer les qualités inhérentes au développement urbain indépendamment les unes des autres à partir de critères esthético-architecturaux, environnementaux (sol, eau, climat), sociaux (cohésion, styles de vie, identité) et économiques (emplois, attractivité, compétitivité). Cette impossibilité se manifeste notamment au sujet du changement climatique et du cycle des ressources. Le fait de savoir que l'environnement construit (bâtiments et transports) est responsable d'environ 80% de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ exige des urbanistes et des architectes une manière de penser entièrement nouvelle. Le cycle des ressources pourrait inciter tôt ou tard à considérer aussi la ville comme « réserve de ressources », ce qui impliquerait un nouveau paradoxe : au lieu de la longévité de l'environnement construit, on privilégiera peut-être un cycle plus court de rénovation urbaine pour des raisons économiques et écologiques. C'est déjà valable aujourd'hui pour les cités énergivores de l'immédiat après-guerre. L'exigence d'identification des habitant-e-s avec leur ville et la protection des monuments (thèmes importants du développement urbain) supposent en revanche la pérennité de l'environnement construit.

Il est par conséquent impossible de confier le développement de solutions d'avenir à une seule discipline. A l'aide de stratégies de rénovation urbaine seront mises en évidence des opportunités et des possibilités menant à de nouvelles qualités urbaines de la ville dans une perspective interdisciplinaire. De ce point de vue, il est tout aussi impossible par exemple de laisser la mutation profonde des systèmes énergétiques (climat) à la seule technologie, présumée responsable. Un travail créatif est nécessaire pour éviter que les nouvelles technologies à développer pour remédier au changement climatique aient un effet négatif sur les villes, tout comme l'automobile marque aujourd'hui de son em-

preinte (négative) de nombreuses villes américaines. Il est évident dans ce contexte que le PNR 65 ne peut plus se contenter de décrire la morphologie du réseau des villes suisses. Une coopération des disciplines axée sur les processus et compréhensible est nécessaire pour parvenir à des solutions durables en développement urbain, en rénovation urbaine et en architecture.

Il existe en outre en science, en pratique et en politique une incertitude générale sur les objectifs de l'aménagement urbain et paysager. Cette incertitude exprime l'absence d'interprétations théoriques et de notions axées sur les solutions pour certains processus en cours. Les uns parlent de *régions métropolitaines*. Quelques-uns signalent que la ville historique est morte et que la Suisse forme un *réseau de villes*. D'autres voient la Suisse comme un paysage urbain. Utilisées différemment en termes d'échelle et de contenu, les notions sont appliquées à des phénomènes morphologiques (construction), sociaux (attitude et style de vie) et fonctionnels (centralité). Les définitions sont tout à fait plausibles dans chaque cas particulier. Elles reflètent au fond un élément de perception de la Suisse.

La complexité du réseau des villes suisses exige justement un regard plus global, des objectifs visionnaires, des analyses poussées et des notions comparatives. Il faut tenir compte de qualités et de potentiels régionaux (disponibilité de ressources naturelles et construites), pour des raisons qui vont au-delà de la stratégie (sécurité d'approvisionnement). Leur contribution à la formation de l'identité est tout à fait déterminante. Ils font en même temps ressortir – par opposition à la ville d'Asie et en partie d'Amérique du Nord – la qualité de vie particulière de la ville européenne (densité de structures intra-urbaines, durée de vie des bâtiments et de l'infrastructure, possibilités de se déplacer à pied, systèmes de transports publics performants).

Le défi du PNR 65 consiste finalement à produire, au lieu de thèmes particuliers et de scénarios monographiques de développement urbain et territorial, des connaissances prometteuses en combinant des savoirs interdisciplinaires. A partir de ces connaissances globales, il devra mettre en évidence les stratégies et les concepts d'une nouvelle qualité urbaine du réseau des villes suisses.

2.4 Le contexte de recherche

Le contexte de recherche présenté ici donne des points de repère généraux sur l'état de la discussion tel qu'il résulte notamment des derniers programmes nationaux de recherche et d'autres thématiques actuelles du développement territorial et urbain. Cet aperçu sert donc à stimuler les chercheurs à approfondir et à motiver scientifiquement leur position sur le thème principal du PNR 65.

Le PNR 22 *Utilisation du sol en Suisse* calcule à la fin des années huitante que la surface d'habitat et d'infrastructure a plus que doublé depuis 1950. Aucune mesure ni aucun effort d'aménagement du territoire n'a cassé cette tendance (PNR 22). Le territoire urbanisé actuel, surtout sur le Plateau suisse, résulte d'époques et de densités différentes, superposées et reliées par le réseau fonctionnel des infrastructures et des nœuds centraux. Il est aussi qualifié de *ville intermédiaire* (Thomas Sieverts). Cette thématique a fait l'objet de recherches intensives en Allemagne. Tout comme la thématique de recherche *ville intermédiaire*, la Suisse n'a pas réussi à ce jour à développer des alternatives à

l'expansion progressive du territoire urbanisé. Il manque en même temps une qualification systématique des structures urbaines et résidentielles existantes en vue des exigences futures de l'économie, de la société et de l'environnement.

Le PNR 25 *Ville et transport* (1996), clarifie les processus autorenforçants de la suburbanisation et de la dissolution des villes dans les domaines des transports, de l'environnement et de l'utilisation du sol, de la séparation de l'habitat et du travail ainsi que des finances publiques. Il met en évidence des moyens de briser ces cercles vicieux. Les élus ont réclamé une politique des agglomérations qui dépasse les limites communales, réalisée au moins formellement aujourd'hui avec la politique de la Confédération pour les agglomérations.

Le PNR 54 *Développement durable de l'environnement construit*, qui se termine mi-2010, produira, concernant le développement efficace, socialement responsable et durable de l'environnement construit en Suisse, des résultats dont les chercheurs du PNR 65 devront tenir compte (www.pnr54.ch).

Le *Réseau ville et paysage (Netzwerk Stadt und Land/NSL)* coordonné par l'EPF de Zurich a réalisé de 2003 à 2007 le programme de recherche *Avenir des paysages urbains* (cf. DISP 1/2007). Les résultats expliquent comment transformer des études de fond en concepts d'aménagement urbanistiques sur la base d'une collaboration interdisciplinaire. Outre, le NSL avec „Chancen und Potenziale städtischer Dichte“ et Avenir Suisse avec „Stadtland Schweiz“, „Baustelle Föderalismus“ et „Le feu au lac: Vers une Région métropolitaine lémanique“ ont réalisés des études sur le développement territorial de la Suisse et ont présenté en 2007 une publication commune „Städtische Dichte“.

Au niveau international, on constate en général que la concurrence des sites d'implantation et l'importance des régions urbaines comme moteurs économiques ont fortement stimulé l'étude des villes et des métropoles. Dans le cadre notamment de l'« European Spatial Planning Observation Network » (EPSON) initié par l'UE, l'exigence de « providing scientific evidence on the European territory » a donné naissance à des réseaux de recherche auxquels la Suisse participe aussi. L'orientation politique de ces recherches consiste en premier lieu à adapter le réseau des métropoles et des villes européennes aux exigences de la croissance, de l'emploi, de la cohésion sociale et de la durabilité.

Au niveau de l'Union européenne existe entre les ministres de l'urbanisme un consensus selon lequel les futures stratégies de développement urbain doivent se centrer sur le renforcement de la ville européenne. Il s'agit en Europe de renforcer les approches de développement urbain intégrées et porteuses d'avenir, de favoriser le développement économique, de promouvoir des formes écologiques d'occupation du sol et de veiller particulièrement à l'intégration ethnique et sociale. Il faut préparer les bases scientifiques et pratiques appropriées (cf. *Charte de Leipzig* sur la ville européenne durable, mai 2007). La République fédérale d'Allemagne a ouvert depuis mi-2007 un nouveau champ de recherche sous le titre *Politique nationale de développement urbain*.

3. Objectifs du PNR

3.1 Concepts et stratégies pour une nouvelle qualité urbaine

Le thème général de la nouvelle qualité urbaine se focalise sur des stratégies et des concepts urbanistico-architecturaux qui se fondent sur les disciplines pertinentes, sous une forme scientifique appropriée. Une description générale de la morphologie existante de la ville (ville-réseau, région métropolitaine, ville intermédiaire, etc.) serait insuffisante. Il faut tenir compte de processus transdisciplinaires qui ont pour base la répartition équilibrée des tâches de toutes les disciplines impliquées ainsi que des utilisateurs et des parties prenantes. Même si la perspective de départ est celle de l'urbanisme et de l'architecture, le PNR 65 demande la coopération intégrative de personnes de disciplines différentes. Plus ces deux disciplines principales s'approcheront (par leurs processus) de leurs interfaces, plus elles amélioreront la qualité des résultats (interdisciplinaires). Les produits du PNR 65 doivent sans aucun doute répertorier le savoir analytique concernant les processus de croissance territoriale, voire de rétrécissement et de différenciation, pour pouvoir repérer la dynamique de la politique des agglomérations de la Confédération (stratégie).

Le PNR 65 demande de vérifier les stratégies et les concepts obtenus à l'aide d'exemples de la structure territoriale et urbaine actuelle de la Suisse. Il attache une importance particulière à la discussion scientifique de la structure interne de la ville européenne. Il s'agit par conséquent de combiner les stratégies et les concepts urbanistico-architecturaux avec méthode et inventivité et de les soumettre à une évaluation interdisciplinaire concernant l'esthétique, la durabilité écologique, la cohésion sociale, la sécurité et les styles de vie ainsi que les exigences de productivité économique d'une société du savoir et de services. En résumé, il y a lieu de se référer aux aspects suivants :

- La démonstration scientifique d'une nouvelle qualité urbaine est donnée à l'aide d'exemples du réseau des villes suisses. Les exigences actuelles d'un développement urbanistique durable incluant une utilité sociale élevée et une identité culturelle et architecturale particulière débouchent sur de nouvelles solutions possibles.
- Il s'agit de mener une réflexion interdisciplinaire sur les qualités de l'urbain pour formuler des stratégies et des concepts compréhensibles et de nommer les qualités des configurations du territoire urbain.
- Les idées, les stratégies et les concepts urbanistico-architecturaux qui tiennent compte du caractère unique de la physionomie urbaine (cf. Aldo Rossi, *L'Architecture de la ville*) présentent un grand intérêt. Face aux marchés globalisés et aux mégapoles anonymes, il faut se focaliser sur des concepts d'aménagement du territoire urbain capables de produire des effets particuliers sur la physionomie urbaine. La demande de lieux uniques dotés de leur propre identité urbaine existe aussi en dehors des centres traditionnels.
- Les concepts de nouvelle qualité urbaine doivent tenir compte des questions de qualité et des chances d'appropriation des espaces publics par rapport à l'aspect des transports. La qualité de vie et l'identification sociale avec la ville sont déterminées par les chances d'appropriation des espaces publics par les habitant-e-s. L'avenir sera à une différenciation accrue des espaces publics (cf. p. ex. stratégies d'espace partagé pour contribuer à des interactions plus intenses de l'environnement urbanistique).

- En Suisse, la mutation démographique se fera sentir plus tard que dans d'autres pays européens en raison de conditions-cadres culturelles et migratoires. Les changements (âge moyen croissant et ses conséquences pour les logements et l'infrastructure) obligent à élaborer des stratégies et des concepts tournés vers l'avenir et différenciés selon les situations cantonales.
- Il faut tirer de la mutation sociale (hétérogénéité ethnoculturelle croissante, âge moyen plus élevé) des conséquences pour une politique intégrative de la ville et des quartiers qui comporte des chances de développer une nouvelle qualité urbaine.
- Pour la mise en œuvre, il s'agit en particulier d'évaluer le système fédéraliste suisse et son droit de l'urbanisme et de la propriété, puis de mentionner les modifications adéquates.

3.2 Développement de processus d'apprentissage

Dans le cadre du PNR 65, des équipes de recherche interdisciplinaires travailleront au développement de solutions urbanistico-architecturales. Celles-ci impliquent une collaboration égalitaire avec les représentant-e-s de diverses disciplines – donc exigeante et gourmande en temps. Un encadrement réfléchi et professionnel est prévu pour la recherche du consensus au sein des équipes de recherche afin de développer une vision commune des problèmes, pour la définition d'objectifs, de questions et de méthodes de synthèse ainsi que pour l'intégration équilibrée des contributions des diverses disciplines. Le processus commun d'apprentissage décidera en fin de compte de la réussite ou de l'échec du projet de recherche.

Le PNR 65 a donc aussi pour but de produire des connaissances systématiques sur le fonctionnement des processus d'apprentissage interdisciplinaire et sur la meilleure façon de les organiser. Le mode de collaboration des équipes de recherche doit être documenté et les solutions qui en résultent mises en relation concrète avec le processus.

3.3 Renforcement de la recherche

La thématique d'actualité pour le développement territorial suisse peut être associée à la promotion ciblée d'un éventail de disciplines et d'un domaine de recherche sous-développé à ce jour en recherche publique. Il est prévu de donner aux disciplines de l'urbanisme et de l'architecture au sein des hautes écoles universitaires, en lien avec les sciences territoriales, esthétiques, environnementales, sociales, économiques et techniques, la possibilité de développer une recherche centrée sur un thème. Cette base permettra de mieux étayer les concepts urbanistiques et architecturaux d'aménagement.

La recherche scientifique systématique en urbanisme a globalement diminué ces dernières années dans les hautes écoles universitaires de Suisse. Le domaine classique de l'aménagement du territoire a été repris en grande partie par les hautes écoles spécialisées. Aujourd'hui, l'étude scientifique du développement territorial est surtout le fait de géographes universitaires, mais aussi d'expert-e-s de l'économie régionale et des sciences de l'environnement, de représentant-e-s des sciences politiques et de la sociologie et parfois de l'histoire et de l'ingénierie (infrastructures desservant le territoire).

Les urbanistes, les architectes et les architectes paysagistes reviennent depuis peu à ce champ de recherche pour passer de la conception d'objets à l'aménagement urbanisti-

que, au développement territorial et urbain global. Le PNR 65 présente la particularité de donner des impulsions pour de nouvelles capacités de recherche dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture. Ces impulsions doivent permettre à long terme d'instituer une formation scientifique plus fondamentale en urbanisme et en architecture dans les hautes écoles universitaires de Suisse. Les efforts portant sur les programmes des départements d'architecture de nos hautes écoles vont dans la même direction en élargissant le plan d'études dans les domaines fondamentaux des sciences sociales, naturelles et de l'ingénieur.

4. Destinataires des résultats

L'implémentation des concepts développés vise un lien avec la pratique et avec les nombreux acteurs du développement territorial. Les destinataires des résultats du PNR 65 sont les hautes écoles elles-mêmes (EPF, universités, HES), mais aussi les bureaux privés, la politique de développement territorial et les autorités compétentes. C'est avec ces acteurs qu'il s'agit de discuter de bonne heure de la pertinence pratique des concepts développés. Ce PNR met la science et en particulier les disciplines de premier plan (urbanisme, architecture et architecture paysagère) au défi d'élaborer des connaissances nouvelles sur le contrôle et l'aménagement d'un système urbain efficace en Suisse.

5. Déroulement du programme et type de projets souhaité

Le PNR 65 prévoit que les projets de recherche soient si possible présentés conjointement par plusieurs personnes, plus précisément par des groupes de recherche interdisciplinaires. Les groupes de recherche doivent justifier par écrit du respect des exigences définies à l'art. 14 du règlement des subsides du FNS à chaque étape du dépôt du projet. Le/la requérant-e responsable qui représente valablement le groupe de requérant-e-s vis-à-vis du FNS doit exercer son activité en Suisse (dans une haute école suisse, un centre de recherche suisse ou à titre privé). Le/la requérant-e responsable agit au nom de tous les membres du groupe de recherche interdisciplinaire et est responsable de l'ensemble du projet envers le FNS.

Le PNR 65 demande l'élaboration de stratégies et de concepts menant à une nouvelle qualité urbaine sous la responsabilité des disciplines de l'urbanisme et l'architecture et sur la base de résultats interdisciplinaires. Il doit y avoir une étroite collaboration entre les différentes disciplines concernées par le développement urbain, l'urbanisme et l'architecture, ce qui signifie que les partenaires du projet orientent leur collaboration vers l'intégration et élaborent une vue d'ensemble des défis repérés, en fonction d'objectifs et de résultats communs. Les approches où une discipline sert uniquement à fournir des informations et les projets issus d'une seule branche sont donc explicitement proscrits. Le PNR 65 ne s'intéresse donc pas aux remèdes miracles provenant d'une perspective disciplinaire. Il s'intéresse non seulement aux projets, mais aussi aux processus de prise de décision et de modélisation.

Tous les projets de recherche doivent tenir compte de critères concrets de durabilité en matière d'esthétique, d'environnement (énergie et climat), de société (cohésion sociale) et

d'économie (valeur locative, valeur ajoutée). Le protocole de recherche doit les définir de bonne heure afin qu'il soit possible de définir des valeurs cibles obligatoires pour tous les projets du programme.

Il faut tenir compte des exigences qui contribuent à une qualité d'aménagement nouvelle et durable du développement urbain et de l'urbanisme de la Suisse à moyen (2030) et long terme (2050).

Les équipes de recherche du PNR 65 réalisent leurs projets en trois phases de douze mois. Un rapport intermédiaire est exigé au cours de la première phase (env. mois 8 du projet). Le Comité de direction évalue l'avancement du projet sur la base de ce rapport intermédiaire et d'une visite sur place. Les projets évalués positivement entrent dans la deuxième phase de recherche (mois 13 à 24 du projet). Un deuxième rapport intermédiaire est également exigé au cours de la deuxième phase de recherche (env. mois 20 du projet). La troisième phase de recherche (mois 25 à 36 du projet) démarre à condition que l'évaluation soit positive. Les fonds sont versés par étapes en fonction de l'évaluation positive des phases préalables du projet.

6. Procédure

6.1 Principes

- La durée maximale des projets de recherche est de 36 mois. Le subside demandé au FNS d'un projet ne doit pas dépasser 1 million de CHF. Les subsides du FNS peuvent être affectés aux coûts directs de la recherche (salaires des collaborateurs, dépenses de matériel, frais de déplacement, etc.) et au travail de coordination entre les groupes impliqués.
- Les cofinancements par un service tiers ou l'apport de fonds propres sont bienvenus. La participation de tiers doit être délimitée dans le cadre du dépôt de l'esquisse et attestée par des engagements écrits lors du dépôt de la requête.
- Les coopérations dans le cadre d'une seule haute école sont aussi souhaitables que les coopérations interuniversitaires ou interinstitutionnelles. Les coopérations internationales et la collaboration avec des groupes de recherche internationaux sont souhaitables à condition qu'elles apportent une plus-value qui ne pourrait être obtenue sans le soutien du groupe étranger ou que la recherche suisse puisse s'enrichir substantiellement au niveau du contenu et de la méthode grâce à l'apport du groupe étranger. Le (co)financement éventuel de l'élément de projet étranger sera décidé au cas par cas. Il dépend de l'accord D-A-CH qui existe entre le FNS, la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) et le Wissenschaftsfonds (FWF) autrichien (cf. www.snf.ch/f/international/dach).
- Les bénéficiaires des subsides versés par le FNS ne sont en principe pas soumis au paiement de la TVA (art. 33, al. 6, let. c, LTVA). Dans le cadre de la recherche orientée, le FNS n'attribue pas des mandats de recherche, mais uniquement des contributions destinées à promouvoir la recherche scientifique en Suisse.

Veillez respecter les règlements et les instructions relatifs au dépôt des requêtes et à la gestion des subsides (cf. www.fns.ch).

6.2 Procédure de soumission

Le PNR 65 utilise une procédure de soumission en deux étapes : d'abord les esquisses de projet, ensuite les requêtes de recherche.

Les formulaires, règlements et directives relatifs à la soumission du projet via le portail mySNF sont consultables à l'adresse www.fns.ch. Les esquisses et les requêtes doivent être soumises en ligne via le portail Web mySNF. Pour pouvoir utiliser mySNF, il est nécessaire de s'inscrire au préalable en tant qu'utilisatrice/utilisateur sur la page d'accueil de mySNF (www.mysnf.ch). Les comptes d'utilisatrice/utilisateur déjà activés sont valables et permettent un accès illimité dans le temps à l'ensemble des instruments de soutien du FNS. Pour permettre le dépôt électronique des dossiers dans les délais, les demandes d'ouverture de nouveaux comptes d'utilisatrice/utilisateur doivent être faites au plus tard 14 jours avant la date limite de soumission. Le dépôt des documents par courrier postal ne peut être accepté qu'à titre exceptionnel et que sur accord préalable du FNS.

6.3 Esquisses de projet

Les esquisses doivent être déposées au plus tard le 5.10.2009.
Elles doivent présenter les grandes lignes du projet de recherche envisagé.

Indications à donner directement via le portail mySNF :

- données de base et résumé ;
- collaboration sur le plan national et international ;
- estimations des coûts en personnel et en matériel (budget).

Description du projet à rédiger en utilisant le modèle Word mis à disposition sur le portail mySNF et comportant les informations suivantes :

- objectif du projet ;
- problématiques, questions de recherche et contexte théorique ;
- méthodologie et manière de procéder ;
- gestion interdisciplinaire du projet et description de la collaboration ;
- calendrier et étapes clés pour chaque sous-groupe impliqué dans le projet ;
- avantages attendus et possibilités de valorisation des résultats ;
- liste des cinq publications ou projets principaux portant sur le domaine de l'esquisse ;
- liste des cinq publications ou projets principaux des requérants.

La description du projet doit être rédigée en anglais. Le document prêt, à remettre en fichier PDF, ne doit pas dépasser six pages. Il faut également joindre sa version en langue nationale si elle est disponible.

A joindre également : listes de publications, listes des projets, curricula vitae des requérants, de deux pages au maximum, ainsi qu'esquisses sur l'idée du projet, le cas échéant.

Le Comité de direction examine les esquisses de projet déposées et décide de proposer ou non le dépôt de la requête. Il s'appuie pour ce faire sur les critères de sélection énu-

mérés ci-dessous. Les esquisses de projet non conformes aux objectifs du PNR peuvent faire l'objet d'une recommandation de rejet sans expertise supplémentaire.

6.4 Requêtes

Les auteurs et auteurs dont l'esquisse a fait l'objet d'une évaluation positive sont dans un deuxième temps invités à soumettre une requête de recherche. Si le Comité de direction identifie un besoin de coordination entre les projets individuels, les requérants concernés en seront informés lors de l'invitation à soumettre une requête et priés de collaborer en conséquence.

Les requêtes de recherche doivent être soumises en anglais conformément aux directives du Fonds national via le portail mySNF. Il faut également soumettre leur version en langue nationale si elle est disponible.

Sur la base d'une évaluation des requêtes et des présentations, le Comité de direction décide quelles requêtes de recherche seront soumises au Conseil de la recherche (Division IV, Présidence) pour approbation ou rejet.

6.5 Critères d'évaluation

Les esquisses et les requêtes seront évaluées en fonction des critères suivants :

Faisabilité et conformité aux objectifs du programme

Les projets doivent être compatibles avec les objectifs du programme, répondre aux exigences définies par le plan d'exécution et s'inscrire dans le cadre global du PNR 65.

Originalité et qualité scientifiques

Sur les plans théorique et méthodologique, les projets doivent correspondre au niveau actuel des connaissances et aux standards scientifiques internationaux de la recherche, et présenter une composante d'innovation. Ils doivent comporter une plus-value par rapport aux projets en cours.

Processus de collaboration interdisciplinaire

Les projets doivent clairement mettre en évidence la manière dont les disciplines impliquées se croiseront.

Structure du projet

La qualité et la cohérence du réseau doivent être convaincantes. L'organisation de la collaboration entre les groupes impliqués doit être exposée en toute transparence.

Renforcement de la recherche en urbanisme et en architecture

Les projets doivent contribuer de façon crédible à renforcer les activités de recherche (interdisciplinaires) dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture. Ils doivent renforcer la relève scientifique dans ces disciplines.

Prise en compte des systèmes politiques de la Suisse

Les concepts développés doivent évaluer les avantages et les inconvénients des conditions-cadres politiques (éventail des compétences politiques) de la Suisse.

Application et valorisation

Les programmes nationaux de recherche ont une mission explicite de valorisation. Les projets doivent se référer à des exemples de structures territoriales et urbaines existantes ou à concevoir en Suisse. Une grande importance est accordée au lien entre des idées visionnaires pour modeler l'avenir de la ville et la pertinence pratique. Les travaux exclusivement théoriques sont aussi peu souhaités que les esquisses de projets à orientation purement monographique.

Personnel et infrastructure

Les travaux doivent pouvoir être exécutés dans un cadre adéquat en termes de personnel et d'infrastructure.

L'évaluation du contenu se fait après un examen formel par la Division IV du secrétariat du FNS (vérification de l'exhaustivité des renseignements et du respect des délais pour le dépôt du dossier). Les esquisses et les requêtes ne remplissant pas les critères formels ne sont pas soumis à l'examen matériel.

6.6 Calendrier et budget

Le calendrier du PNR 65 est le suivant :

Mise au concours publique	8 juillet 2009
Date limite de dépôt des esquisses de projet	5 octobre 2009
Invitation au dépôt des requêtes de recherche	Décembre 2009
Date limite de dépôt des requêtes de recherche	Mars 2010
Décision sur les requêtes de recherche	Juillet 2010
Début de la recherche	Août 2010

Le PNR 65 dispose d'une enveloppe financière de 5 millions de CHF. Les moyens mis à disposition se répartissent comme suit :

Recherche	4,2 millions de CHF
Valorisation	0,5 million de CHF
Administration	0,3 million de CHF

7. Acteurs

Comité de direction

Pr D^r-Ing. Jürg Sulzer, Stiftungsprofessur *Stadtumbau und Stadtforschung* an der Technischen Universität Dresden, Fakultät Architektur und Leiter des *Görlitz Kompetenzzentrum Revitalisierender Städtebau (président)*

Pr D^r Hartmut Häussermann, Professor für Stadt- und Regionalsoziologie, Humboldt-Universität Berlin

Pr D^r Elisabeth Merk, Stadtbaurätin (Architektin), Referat für Stadtplanung und Bauordnung, München

Pr D^r Daniel B. Müller, Department of Hydraulic and Environmental Engineering, Norwegian University of Science and Technology NTNU, Trondheim, Norvège

Pr D^r Werner Oechslin, Professur für Kunst- und Architekturgeschichte, ETH Zürich

Pr D^r Karl W. Steininger, Institut für Volkswirtschaftslehre und Wegener Zentrum für Klima und Globalen Wandel, Universität Graz, Autriche

Délégué du Conseil de la recherche

Pr D^r Kay. W. Axhausen, Institut für Verkehrsplanung und Transportsysteme, ETH Zürich

Coordinatrice du programme

D^r Stephanie M. Schönholzer, FNS

Chargé-e de la valorisation

N.N.

Observatrice de l'administration fédérale

D^r Maria Lezzi, directrice, Office fédéral du développement territorial (ARE), Berne

Pour le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), Berne

D^r Claudine Dolt

Fonds National Suisse
Wildhainweg 3
Case postale 8232
CH-3001 Berne
Tél. +41 (0)31 308 22 22
Fax +41 (0)31 305 29 70
Courriel pnr65@snf.ch
www.pnr65.ch
www.fns.ch

© 3 juillet 2009